

Association Lozère Histoire et généalogie

Transcription intégrale de **Marc Saint-Léger**, sauf quelques modifications, telles que : majuscules, accents, ponctuations et modifications orthographiques mineures, pour la compréhension du texte. Copyright 92C81A5

Contrat de réception au monastère du Chambon du 13 juillet 1677 chez maître Guillaume Saumade notaire royal de Marvejols - AD Lozère 3E9058 ¹

-----O-----

Contrat de réception de damoiselle Claude d'Aldin au monastère du Chambon.

L'an mil six cent septante-sept et le treizième jour du mois de juillet après midi régnant très chrétien prince Louis par la grâce de dieu roi de France et de Navarre. Par devant moi notaire royal et témoins bas-nommés, étant au parloir du monastère des religieuses du Chambon, ordre [de] saint Benoît, été présent Monsieur Maître Adam Aldin, sieur de La Bessairette, conseiller du roi, lieutenant au baillage de Gévaudan, lequel a représenté à noble et révérende dame Françoise de Prévinquières de Varès, religieuse dudit ordre, prieure dudit



Crédit photo : Wikipédia

¹ Un document complémentaire (une quittance) est publié en parallèle sous le titre « une entrée au monastère du Chambon.

monastère du Chambon ² et de Notre Dame du Truel ³, que damoiselle Claude d'Aldin de La Bessairette sa fille légitime et naturelle et de damoiselle Marie de Barrau sa femme a témoigné depuis longtemps avoir désir de finir ses jours en prières et au service de dieu dans ledit monastère en qualité de religieuse dudit ordre de saint Benoît, des règles duquel elle est

² « Le prieuré de Saint-Pierre du Chambon situé dans la commune de Saint-Léger-de-Peyre, fondé au XIe siècle par les seigneurs de Peyre rassemblait une quarantaine de religieuses d'origine noble. Il est détruit au XVIe siècle, au cours des guerres de religion. »

(Sources : les fondations monastiques et les ordres militaires, site web du diocèse de Mende.)

« L'abbaye du Chambon est une abbaye bénédictine située sur la commune de Saint-Léger-de-Peyre en Lozère. Elle a été fondée avant 1200 et est située à proximité de la ville royale de Marvejols. Aujourd'hui abandonné, le monastère est partiellement à l'état de ruines. [...] Durant les guerres de religion, le monastère est partiellement détruit. Il retrouvera une certaine grandeur entre 1640 et 1670, sous la direction de Françoise de Prévenquière. »

(Sources : Site Wikipédia, abbaye du Chambon.)

« Paroisse de Saint-Léger de Peyre – Saint Pierre du Chambon – Entre la ville de Marvejols et le bourg de Saint Léger de Peyre, dans une profonde et étroite vallée s'élevait la célèbre abbaye des Religieuses Bénédictines, dénommée Saint Pierre du Chambon. Le site qu'elle occupait était merveilleux de silence et de recueillement. Des rochers abrupts en dérobaient la vue du côté du midi et par leur aspect sauvage contrastant avec la fertilité du vallon, donnaient à l'établissement un air pittoresque. Pendant plusieurs siècles, les filles bénédictines firent monter de ce béni coin de terre vers le Ciel, le parfum de leurs agréables prières. Saint Pierre du Chambon fût, au Moyen Age, avec Notre Dame de Mercoire les seuls établissements du diocèse ouverts aux demoiselles de l'aristocratie gévaudanaise. On ignore la date exacte de sa fondation. Le Pouillé du diocèse dressé en 1728 la faisait remonter au X^e siècle. La fondation de ce monastère, dit-il, compte 800 ans d'existence et sa collation appartient aux Evêques de Mende. Il est historiquement certain que le Chambon existait au milieu du XIII^e siècle. Nous pensons avec feu M. Ferdinand André, ancien archiviste de la Lozère que sa fondation était un bienfait des barons de Peyre qui dominaient dans cette partie du Gévaudan. Le Chambon dépendait en principe de Saint Jean du Buis d'Aurillac. Nous ignorons les causes de cette dépendance qui cessa dans les premières années du XIV^e siècle. Les religieuses du Chambon portaient le costume noir et blanc traditionnel de l'Ordre de Saint Benoît. L'Abbesse avait de plus au cou, une grosse croix d'or, insigne de sa dignité et portait au doigt comme les Evêques un anneau d'améthyste sur lequel étaient gravées les armes de sa maison...Elle avait rang aux Etats du pays et jouissait de toutes les prérogatives féodales de l'époque. Le Chambon atteignit à une grande prospérité. Au début du XIV^e siècle, il se trouvait dans les beaux jours de sa plus grande splendeur. La Communauté ne comprenait pas moins de 50 membres. Elle avait de puissantes ressources. Elle possédait le modeste bénéfice de Notre Dame du Truel dans le diocèse de Rodez d'où elle tirait le vin qui lui était nécessaire. Vinrent les mauvais jours. Vers le milieu du siècle précité, les bonnes religieuses, pour se mettre à couvert des insultes possibles des routiers et autres bandits qui parcouraient en armes le Gévaudan, allèrent s'établir provisoirement à Marvejols, rue droite.

L'orage passé, elles retournèrent au Chambon. Les guerres religieuses du XVI^e siècle furent encore plus funestes à l'antique monastère. Les Huguenots, après avoir pillé l'établissement en firent un monceau de ruines. Les pauvres religieuses avaient regagné en hâte leur asile de Marvejols. De longues années s'écoulèrent. Le silence planait toujours sur les ruines de l'abbaye. Enfin les temps s'améliorèrent. On put s'occuper de relever celle-ci. A force de sacrifices et de dévouement, le Couvent fut réédifié et de nouveau habité dans les premières années du XVII^e siècle. Mais en 1636, la Communauté ayant reçu quelques insultes de la part de ceux de la R.P.R., jugea prudent de se retirer à Marvejols. L'Abbesse, Madame de Chastel avec des achats successifs, fit du modeste établissement de cette ville, un monastère convenable à sa destination. La Communauté y fit désormais sa demeure permanente. Le Chambon fut délaissé et ne cessa de dépérir à partir de ce moment. La Grande Révolution dispersa les Religieuses et vendit tous leurs immeubles comme biens nationaux. De nos jours, le Chambon est habité par deux modestes familles de cultivateurs (1910). »

(Sources : Abbé Baptiste Laurent, notes biographiques sur le clergé ayant desservi et desservant les églises de la paroisse Saint Frézal de Marvejols, éditions Lacour)

³ Située en Aveyron. « L'église ND de Truels où se rendaient les paroissiens de Boyne et les pèlerins, est abandonnée au moment de la Révolution (vendue). Monastère de religieuses en 1524. »

(Sources : site web du Cercle Généalogique de l'Aveyron, AG de Rivière-sur-Tarn, dimanche 11 septembre 2005, « les paroisses et les églises au 18^e siècle dans la région de Rivière-sur-Tarn. » Article mis en ligne le 18/12/2007.)

instruite pour avoir demeuré pendant [un] certain temps dans ledit monastère, ayant prié ses père et mère de l'avoir agréable. C'est pourquoi ledit sieur de La Bessairette a prié ladite dame de vouloir recevoir ladite damoiselle Claude d'Aldin sa fille religieuse audit monastère et lui charger l'habit dudit ordre. A quoi ladite dame inclinant, assistée de dames et sœurs Catherine de Laurens de Saint Martin, Louise de Banqualis du Bourg, Gabrielle de Mary de Prades, Jeanne de Bénévent du Gibertès, François de La Frémondie de Fabrègues, Marie de Castain, Claude de La Frémondie et Louise Delpuech d'Alaret religieuses audit monastère, a promis et promet de donner et charger l'habit de religieuse dudit ordre à ladite damoiselle d'Aldin et la mettre et agréger au nombre de ses religieuses audit monastère à la première réquisition qui lui en sera faite et afin que ledit monastère ne soit surchargé par ladite réception, ledit sieur de La Bessairette a donné et constitué à ladite damoiselle d'Aldin sa fille et au profit dudit monastère pour ses droits paternels et maternels la somme de dix-huit cent livres, à savoir de son chef neuf cent livres et autre neuf cent livres du chef de ladite damoiselle de Barrau sa femme icelle présente qui a approuvé ladite constitution et tout le construit au présent contrat. Laquelle somme de dix-huit cent livres ledit sieur de La Bessairette sera tenu, comme a promis, [de] payer à ladite dame en un seul paiement le jour que sadite fille passera professe ⁴ audit monastère, en gardant ladite somme du consentement de ladite dame il lui en paiera l'intérêt au denier vingt, en outre ce sera tenu, comme promet, [de] payer à ladite dame pendant l'année du noviciat de sadite fille pour sa pension la somme de sept livres par mois, lui fournir un lit complet savoir le bois de noyer, marfègue, matelas de laine, deux couvertes de Montpellier, coussin de plumes, quatre linceuls, le tour du lit d'étoffes neuves, deux robes l'une burate l'autre de serge ou de bon cadis, douze chemises, douze serviettes, deux nappes de douze pans de longueur chacune, quatre cannes de mousseline pour voiles ou bandeaux, trois cannes et demi carrat pour petits voiles de nuit ou bandeaux, douze mouchoirs, deux cannes ⁵ toile rousse pour coiffes ou bas et pour les meubles de sa chambre une table, un tabouret, une chaise à bras garnie de l'étoffe du lit, un petit garde-robes de noyer pour tenir ses hardes, pour son oratoire un crucifix, un bénitier d'étain fin, un livre de dévotion, un plat, une assiette, une écuelle avec sa couverture étain fin, une cuiller, une fourchette d'argent, un bréviaire à deux parties et gros caractère, un cierge de cire blanche et pour la profession sept cannes et demi burate pour l'habit grand du chœur, six cannes serge ou burate pour autre habit, deux voiles noires, une bague d'or et un cierge blanc. Et en cas ladite damoiselle d'Aldin viendra à décéder pendant l'année du noviciat lesdits meubles et habits qui seront baillés lors de sa réception avec l'étain de l'Eglise appartiendront audit monastère et ledit sieur de La Bessairette sera déchargé du paiement de ladite somme de dix-huit cent livres et venant ladite damoiselle d'Aldin être malade pendant l'année du noviciat ledit sieur de La Bessairette sera tenu [de] payer les frais de sa maladie pour ce qui concernera les médecins et apothicaires tant seulement. Et elle-même été présente ladite damoiselle Claude d'Aldin qui a accepté et donné son consentement au présent contrat et remercié tant ledit sieur de La Bessairette son père que ladite dame de Prévinquières prieure dudit monastère. Et pour l'observation de ce dessus ledit sieur de La Bessairette et ladite damoiselle de Barrau mariés ont obligé et hypothéqué les biens et ladite dame ceux du monastère pour souscrire aux rigueurs de toutes cours. Fait et récité au lieu susdit. Présent Maître Etienne Vigouroux, docteur en droit canon, chanoine en l'église collégiale Notre Dame de La Carce et Maître Gervais Olier, docteur et avocat dudit Marvejols, soussignés avec parties et moi Guillaume Saumade notaire royal soussigné.

⁴ Religieuse professe : qui a prononcé ses vœux dans un ordre religieux

⁵ La canne mesurait entre 1,78 m et 2,98 m suivant les régions. En 1687, le mot sera remplacé par l'aune (source Etymologie-occitane de la Langue d'Oc)

De Prévinquières prieure du monastère du Chambon et de Truel

Sœur de Saint Martin

Sœur Louise de Selves

Sœur Gabrielle de Prades

Sœur de Gibertès

Sœur de Frémond

Sœur de Castan

Sœur Delpuech

Sœur Claude de Frémond

Aldin

Marie de Barrau

Claudine d'Aldin

Vigouroux

Olier

Saumade



Le Chambon

Crédit photo : site stleger.info-48a.archives/ / cliché Michel Mazoyer 2007



Crédit photo : Rétrophoto

Lozère Histoire et G